

# La véloroute s'allongera cet été

Lieu de promenade en famille, la véloroute gagnera 15 km en 2009 et permettra de relier Vaux et Coulanges-sur-Yonne.

**5** 50 km. Voilà ce qu'atteindra le tour de Bourgogne en véloroute lorsque toutes les sections des quatre départements de la région seront achevées. Un projet qui trouve son origine dans le contrat de plan État-Région 2 000-2006 et se poursuit cette année dans l'Yonne par la réalisation de la section Merry-sur-Yonne/Coulanges-sur-Yonne le long du canal du Nivernais, faisant suite aux 30 km (Vaux/Merry-sur-Yonne) déjà achevés.

« La poursuite des travaux entre dans le cadre du plan de relance », explique Jean-Michel Imbert, chef du service de l'administration générale à la Direction générale adjointe des Infrastructures et Transports du Conseil Général. « 850 000 euros seront consacrés à ce chantier en deux tranches qui débutera en août pour trois mois. Les personnes empruntant la véloroute pourront ensuite effectuer le trajet depuis Vaux jusqu'à la Nièvre le long du Canal du Nivernais aménagé, principalement sur l'ancien chemin de halage. »

## Site sécurisé

Site sécurisé pour les déplacements doux (non motorisés), la véloroute n'est pas un terrain d'entraînement pour sportifs ! Des aires de repos avec points d'eau ont été aménagées tous les cinq kilomètres, permettant de faire une halte et de se désaltérer. Le passage dans les communes a été conservé, dans un but économique-touristique. « Le principe est de réaliser au moins 80 % en site propre (sans voitures), précise Jean-Michel Imbert. Lors des traversées d'agglomérations, un balisage (petit vélo vert) indique l'itinéraire à emprunter. »

« Le Conseil Général a opté pour un revêtement en enrobé, un matériau stable et lisse qui

offre un maximum de possibilités (poussettes, rollers, vélos), poursuit Franck Semence, le chef du service des Études. Cet enrobé calcaire est noir lors de la pose, mais devient gris clair au bout d'une ou deux années d'utilisation. » Le cahier des charges prévoit une largeur de 3 m, qui peut se trouver réduite par endroits faute d'espace suffisant (sous les ponts par exemple). À noter : afin de freiner vélos et rollers, l'enrobé s'interrompt sur le plateau des écluses.

Le Département met en place l'infrastructure et assure l'entretien (balayage quatre fois par an, élagage, ramassage des ordures ménagères), tandis que les Voies navigables de France fauchent les bas-côtés. Chaque mois, deux agents effectuent des patrouilles afin de signaler à l'Agence territoriale routière concernée les désordres à réparer.

À terme, les tronçons icaunais permettront de relier la Nièvre jusqu'à Migennes (canal du Nivernais) et Migennes à la Côte-d'Or (canal de Bourgogne).

Cartes disponibles sur les sites [www.yonne.com](http://www.yonne.com) (rubrique Transports/Véloroute) et [www.tourisme-yonne.com](http://www.tourisme-yonne.com) (rubrique « Je découvre », « Routes touristiques »).

## Conseils de sécurité routière

Garantir la sécurité de chacun nécessite notamment un vélo en bon état : freins, dispositifs rétro réfléchissants dont le gilet (par mauvaise visibilité et de nuit), un avertisseur sonore, un casque, un siège muni de repose-pieds (enfants de moins de 5 ans). Sortis de la véloroute, continuez à respecter le code de la route pour une bonne cohabitation avec l'ensemble des usagers.

